

DESCRIPTION DES LIMITES :  
Limite en trait mixte : à titre indicatif, application cadastrale sans valeur juridique  
résultant de l'ajustement d'un document fiscal à l'échelle de 1/2000 et de l'état des lieux.  
Les surfaces sont indicatives, elle ne pourront être réelles qu'après bornage des lots.



LEGENDE

- Limite cadastrale
- Limite en trait mixte
- Mer d'altitude
- Mer d'altitude
- Vieux mur en pierre
- Chimée
- Borne ODE nouvelle
- Borne ODE ancienne
- Borne
- Contour de drainage
- Talus
- Piscine type
- Zones arrosées
- Zones protégées
- Lot à bâtir 1
- Lot à bâtir 3
- Lot à bâtir 4
- Accès hydrologique aux émissaires